

Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

2 septembre 2026

La version Internet fait foi

Mme Anne Hiltbold, présidente du Conseil d'Etat
M. Patrick Ferraris, vice-chancelier

Chancellerie d'Etat

Service communication et information

Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève

Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Décisions du Conseil d'Etat	4
Genève	4
Sail GP 2026: un important dispositif pour accueillir l'élite mondiale de la voile	4
Campements précaires et réponse à la motion 3205: rappel des responsabilités et réunion des autorités communales	5
Levée de l'interdiction des feux en plein air, hormis en forêt	5
Prolongement du tram ZIPLO-Saint-Julien: pas de recours contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral	5
Bruit routier: pour abroger la loi 13204 et poursuivre la mise en œuvre concertée de la stratégie vitesse cantonale	6
Changements de conseillères et conseillers municipaux en juillet et août 2026	6
Genève-Confédération	7
Assurance-accidents: mise en œuvre du droit aux indemnités journalières en cas de rechute ou de séquelles tardives	7
Commerce numérique: soutien à l'accord entre les Etats de l'AELE et la République de Singapour	7
Condoléances à la suite de la fusillade à Aarau	8
Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales	8
Grand Genève	8
Bus à haut niveau de service Meyrin – Saint-Genis-Pouilly: la Confédération, le CERN et le canton concrétisent leur coopération	8
Genève internationale	8
Inondations au Népal: en pensées avec les victimes et leurs familles	9
Autres décisions en bref	10
Aides financières	10
Agenda des invitations à la presse	11

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Sail GP 2026: un important dispositif pour accueillir l'élite mondiale de la voile

Les 19 et 20 septembre 2026, Genève accueillera une nouvelle édition du Rolex Switzerland Sail Grand Prix. Cette compétition de voile – parmi les plus prestigieuses et spectaculaires au monde – réunira sur le Léman les meilleures équipes de SailGP et offrira au public un spectacle sportif d'exception dans un cadre unique. Afin de permettre la tenue de cet événement international dans les meilleures conditions, la mise en place d'un important dispositif est prévue afin d'assurer la sécurité de tous, tout en limitant les nuisances au maximum.

Restrictions de circulation et de stationnement

Depuis le 31 août et jusqu'au 30 septembre 2026, les secteurs du quai Gustave-Ador, du quai de Cologny, de la Tour-Carrée et des Eaux-Vives seront progressivement impactés. Parmi les principales mesures figurent des restrictions d'accès à certains cheminements piétons; des déviations de pistes cyclables; des fermetures temporaires de voies de circulation; des tronçons réservés aux ayants droit; des secteurs exclusivement réservés aux piétons, cyclistes et usagers de la mobilité douce durant les journées de compétition. La liste des mesures et des périmètres concernés est disponible sur ce lien.

Plusieurs interdictions de stationnement entreront progressivement en vigueur dans le périmètre de la manifestation. Des emplacements spécifiques seront également prévus pour les vélos, cyclomoteurs et autres modes de mobilité douce.

Compte tenu de l'affluence attendue et des restrictions de circulation mises en place, le recours aux transports publics et à la mobilité douce est fortement recommandé. Les usagères et usagers sont par ailleurs invités à anticiper leurs déplacements dans les secteurs concernés.

Impacts sur la navigation sur le Léman

Du 18 au 20 septembre 2026 de 12h00 à 20h00, toute navigation ainsi que les activités nautiques et aquatiques seront interdites dans le périmètre de course délimité entre Genève et Hermance.

Interdiction de vol de drones

Du 18 septembre à 6h00 au 20 septembre 2026 à 20h00, le survol des communes de Genève, Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy, Cologny, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance, y compris les zones lacustres, sera interdit à tout drone ou aéronef sans occupant jusqu'à 25 kg.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *sur le dispositif: M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication,*

- sur l'évènement: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Campements précaires et réponse à la motion 3205: rappel des responsabilités et réunion des autorités communales

Le Conseil d'Etat réaffirme, dans le respect des compétences de chacun, la nécessité d'une action cohérente et effective des collectivités publiques face aux situations de campements précaires et d'occupation du domaine public. Il prend la situation très au sérieux et est pleinement conscient des enjeux qu'elle soulève en matière de salubrité, de sécurité et de tranquillité publiques, ainsi que de la nécessité d'assurer une prise en charge digne et respectueuse des personnes en situation de grande précarité. Le cadre légal applicable et le dispositif opérationnel mis en place permettent désormais aux communes d'assumer pleinement les responsabilités qui leur incombent, tout en garantissant le respect des droits des personnes en situation de grande précarité.

Ces principes ont été explicités et rappelés dans le cadre de la réponse du Conseil d'Etat à la motion 3205 "Restaurer la salubrité et la tranquillité publiques à Genève" transmise ce jour au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat a dès lors décidé d'inviter l'ensemble des communes à une séance de travail afin de rappeler ce cadre, de présenter les modalités concrètes du dispositif et de s'assurer de sa mise en œuvre effective. Cette rencontre devra également permettre d'identifier les éventuelles difficultés opérationnelles rencontrées sur le terrain et, le cas échéant, d'examiner les ajustements nécessaires, sans remettre en cause la répartition des compétences. Il est ainsi rappelé que les communes apprécient les situations relevant de leur domaine public, décident des interventions et en assurent l'organisation et la mise en œuvre, tandis que le canton garantit le cadre légal, exerce les compétences qui lui sont propres et assure, lorsque cela est prévu, la coordination et l'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.

Levée de l'interdiction des feux en plein air, hormis en forêt

Au vu de la situation météorologique actuelle, le Conseil d'Etat a décidé de lever l'interdiction d'allumer des feux en plein air, hormis en forêt. L'assouplissement des restrictions concerne également l'utilisation et la vente d'engins pyrotechniques. L'arrêté du 29 juillet 2026 relatif à la prévention des risques d'incendies en plein air sur l'ensemble du territoire genevois est ainsi abrogé.

En revanche, il reste strictement interdit d'allumer un feu en forêt ainsi que dans toute zone située à moins de 10 mètres de la lisière forestière, y compris sur les places de pique-nique et les emplacements de grillades spécialement aménagés. Cette mesure demeure en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75, ou Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DT, T. 076 304 20 66.

Prolongement du tram ZIPLO-Saint-Julien: pas de recours contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas recourir contre la décision du Tribunal administratif fédéral du 16 juillet 2026 mettant un frein au projet d'extension du tramway en direction de Saint-Julien. La poursuite de la voie judiciaire aurait en effet retardé de plusieurs années le projet, sans garantie sur son dénouement. Afin de préserver les perspectives de réalisation d'un tel projet, la recherche d'une issue constructive a été favorisée.

Ainsi, après concertation avec les autorités et partenaires concernés par le tracé (collectivités suisses et françaises ainsi que les parties recourantes), la route de contournement initialement prévue pour faire passer le tram est abandonnée. L'impact sur les surfaces agricoles constitue un point de désaccord majeur et est l'un des principaux motifs ayant abouti aux conclusions de l'arrêt. Compte tenu de l'évolution des besoins de mobilité et des enjeux environnementaux, ce projet, voté par le Grand Conseil en 2013, doit être entièrement repensé.

Le Conseil d'Etat réaffirme la nécessité d'une extension du tram pour favoriser le report du trafic individuel motorisé vers les transports collectifs et les mobilités actives. A cet effet, une nouvelle gouvernance de projet sera mise en place d'ici la fin de l'année 2026 afin d'engager l'élaboration du nouveau projet de tramway. Dans l'intervalle, des mesures seront proposées pour améliorer la fréquence de la ligne de bus transfrontalière 80 entre Saint-Julien et Genève pour décharger les petites douanes des communes sud du trafic motorisé. Les parties prenantes se sont par ailleurs accordées quant à la nécessité d'aller de l'avant sur l'élargissement de la plateforme de Bardonnex afin de reporter le trafic résiduel vers l'autoroute adjacente.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de la communication transports, office cantonal des transports, DSM, T. 078 623 54 65.

Bruit routier: pour abroger la loi 13204 et poursuivre la mise en œuvre concertée de la stratégie vitesse cantonale

A la suite de la modification de l'ordonnance sur la signalisation routière adoptée par le Conseil fédéral le 12 août 2026, fixant le 50 km/h comme vitesse de principe sur les axes principaux en localité et durcissant l'expertise exigée avant tout abaissement, le Conseil d'Etat propose d'abroger la loi 13204, votée par le Grand Conseil le 13 février 2026 et ayant fait l'objet d'un référendum. Cette modification du droit fédéral rend inutile la fixation de nouvelles règles au niveau cantonal, le principe fédéral étant déjà celui que suit le canton dans sa stratégie vitesse.

Considérant qu'il est de son devoir de ne pas induire en erreur le corps électoral, le Conseil d'Etat propose de concentrer les efforts des autorités sur la mise en œuvre de la stratégie vitesse cantonale issue de l'accord conclu en octobre 2023 avec des acteurs associatifs des mobilités: maintien du 50 km/h sur la ceinture urbaine et sur des axes principaux pour fluidifier le trafic et prescription du 30 km/h aux axes non structurants, aux traversées de localité, ainsi qu'aux réseaux particulièrement affectés par le bruit routier, principalement de nuit, afin de réduire les nuisances pour les habitants concernés.

Par conséquent, le Conseil d'Etat réitère sa volonté de poursuivre les objectifs de l'accord malgré les récents recours judiciaires qui ne font que la retarder.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de la communication transports, office cantonal des transports, DSM, T. 078 623 54 65.

Changements de conseillères et conseillers municipaux en juillet et août 2026

Durant les mois de juillet et août 2026, le service des votations et élections a procédé à cinq remplacements de conseillères et conseillers municipaux démissionnaires dans les communes suivantes:

- **Anières:** M. Nicolas Velebit, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de M. Alexandre Soucas.
- **Genève:** Mme Laurence Desarzens, première vient-ensuite, est élue en remplacement de Mme Uzma Khamis Vannini; M. Egon Mehmeti, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de M. Christian Steiner.
- **Grand-Saconnex:** M. Malek Bouchareb, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de M. Matthieu Steiner.
- **Versoix:** Mme Emma Viard, première vient-ensuite, est élue en remplacement de Mme Fanny Tranchellini.

Par ailleurs, en l'absence de viennent-ensuite sur la liste électorale, trois élections complémentaires par

dépôt prioritaire, conformément à l'article 164 de la loi sur l'exercice des droits politiques, ont eu lieu dans les communes suivantes:

- **Anières:** Mme Audrey Andersen est élue sans scrutin sur la liste "Ensemble pour Anières" en remplacement de M. Guillaume Cloché.
- **Cartigny:** Mme Stéphanie Gisler est élue sans scrutin sur la liste "Vivre ensemble à Cartigny" en remplacement de Mme Julia Brand.
- **Dardagny:** Mme Maud Lucas est élue sans scrutin sur la liste "Continuité communale" en remplacement de M. Thierry Gioria.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Liza Lombardi Gauthier, cheffe du service des votations et élections, CHA, T. 022 546 52 00.

Genève-Confédération

Assurance-accidents: mise en œuvre du droit aux indemnités journalières en cas de rechute ou de séquelles tardives

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation lancée par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) relative à la modification de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA). Celle-ci précise les modalités d'exécution du droit aux indemnités journalières dans le cas où l'incapacité de travail est due à une rechute ou aux séquelles tardives d'un accident survenu avant l'âge de 25 ans et non assuré à l'époque.

L'ordonnance en consultation précise trois éléments clés: le moment où la rechute est reconnue, la coordination entre assureurs (en cas d'employeurs multiples ou d'accidents) et le calcul du salaire servant de base aux indemnités. Le Conseil d'Etat juge ces modalités conformes au cadre légal et à l'intention du législateur, ayant déjà soutenu la réforme lors de la consultation initiale sur la loi (voir communiqué du 13 décembre 2023).

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Commerce numérique: soutien à l'accord entre les Etats de l'AELE et la République de Singapour

Le Conseil d'Etat a fait part de son soutien à l'accord entre les Etats de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) et la République de Singapour sur le commerce numérique, mis en consultation par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Cet accord vise à compléter l'accord de libre-échange existant entre les Etats de l'AELE et Singapour par de nouvelles dispositions relatives à l'économie numérique. Il porte notamment sur les flux internationaux de données, les paiements électroniques et l'intelligence artificielle.

Le projet présente un intérêt pour la place économique suisse et, en particulier, pour le canton de Genève, dont le tissu économique repose entre autres sur des services à forte valeur ajoutée tels que la finance, le négoce international et les technologies numériques. La mise en place de règles claires et prévisibles dans le domaine du commerce numérique peut contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises des secteurs concernés.

Le Conseil d'Etat soutient donc cet accord, tout en rappelant l'importance de maintenir un haut niveau de protection des données personnelles et de préserver la marge de manœuvre réglementaire de la Suisse, notamment en matière de sécurité, de protection des consommateurs, de surveillance financière et de cybersécurité et de protection des infrastructures critiques.

Condoléances à la suite de la fusillade à Aarau

Profondément ému par la nouvelle de la tragique fusillade survenue dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 août dernier à Aarau, le Conseil d'Etat a adressé ses plus sincères condoléances au gouvernement argovien. Il est en pensées avec la famille de la victime décédée, avec toutes les personnes blessées, à qui il formule ses vœux de prompt rétablissement, et leurs familles, ainsi qu'avec toutes les personnes touchées par ce funeste événement.

Rencontre avec la députation genevoise aux Chambres fédérales

Dans la perspective de la session d'automne des Chambres fédérales qui se tiendra du 14 septembre au 2 octobre prochains, le Conseil d'Etat a reçu ce jour les membres de la députation genevoise dans le cadre d'un traditionnel déjeuner de travail.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder des thématiques d'actualité telles que le financement des dépenses d'armement de l'armée au moyen du relèvement de la TVA, la modification de la loi fédérale sur la navigation maritime sous pavillon suisse, le soutien à la candidature, à la préparation et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2038 et le paquet d'accords "Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III)".

Grand Genève

Bus à haut niveau de service Meyrin – Saint-Genis-Pouilly: la Confédération, le CERN et le canton concrétisent leur coopération

Le Conseil d'Etat annonce qu'une nouvelle étape est franchie dans le projet d'extension du bus à haut niveau de service (BHNS) jusqu'à Saint-Genis-Pouilly, dans le Département français de l'Ain. La Confédération, le CERN et la République et canton de Genève ont conclu une convention permettant de mettre à disposition les terrains nécessaires à la réalisation du projet sur le territoire de la commune de Meyrin. Elle règle également les compensations et les engagements techniques liés aux travaux, offrant ainsi un cadre concerté pour la poursuite du projet.

Cet accord précise les conditions d'utilisation de ces terrains ainsi que les engagements de chaque partenaire. Il permet de poursuivre le projet, dont la demande d'autorisation de construire est en cours d'instruction.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de la communication transports, office cantonal des transports, DSM, T. 078 623 54 65.

Genève internationale

Inondations au Népal: en pensées avec les victimes et leurs familles

Bouleversé par la nouvelle des terribles inondations qui ont frappé la province de Bagmati au Népal à la suite de crues soudaines et dévastatrices, le Conseil d'Etat a adressé un message de soutien au représentant permanent du Népal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Le gouvernement genevois a fait part de sa vive émotion et de son immense tristesse, ainsi que de sa profonde compassion aux familles des victimes. Il salue le courage des équipes de secours sur place, qui œuvrent sans relâche afin de retrouver les personnes disparues.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a attribué les aides financières suivantes pour l'année 2026:

- 90 000 francs à l'association Autonomia
- 90 000 francs à l'association SOS Femmes
- 57 030 francs à l'association pour le Bateau Genève
- 50 000 francs à l'association Femmes à Bord

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
8 septembre 17h15	Cool City Sécheron: inauguration du nouveau préau	Cycle d'orientation de Sécheron 1-3, avenue Blanc	DT DIP	Sofia Rossier T. 022 546 00 05 Julien Thorens T. 022 546 68 76
17 septembre 10h00	Présentation du projet de budget 2027 de l'Etat de Genève	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de- Ville	CE	Tatiana Oddo Clerc (DF) T. 022 327 98 21 Dejan Nikolic (DF) T. 022 327 98 07